

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Le premier décembre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Norbert LIVENAI, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, David HOCDE, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Roger RICARD, Sonia GUIOULLIER, Patricia BOURGEAIS, Sophie DESMIER, Claude JUGE, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Loïc LACROIX.

Étaient absentes et excusées : Aude LECLERC-VOUAUX, Sylvine GAULTIER.

Mme Mireille BEDOUET est porteur d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Sonia GUIOULLIER est porteur d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

M. Loïc LACROIX est élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Décision modificative n° 3 – Budget Général
- Achat de véhicule
- Vente de véhicule
- Vente d'une parcelle – lotissement du Maine 3

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 10, Rue de l'église
- 10 La Hersepeau
- 3, Rue J. Prévert
- 21, Rue de Laubinière
- 23, Rue du Château d'Eau
- 5, Allée des Charmes
- 2, Allée des Charmes
- 40, Rue de Kirchheim
- 7, Cité de la Touche

- 7 Allée Aragon
- 27 Rue de la Gare

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

AFFAIRES FINANCIERES

2020 – 159 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	508 €
---	-------

Recettes

74718 Autres	508 €
--------------	-------

Section d'investissement

Dépenses :

OPERATION 206 SALLE DE L'ESCALE

2315 Installations, matériel et outillage techniques	60 000 €
--	----------

Recettes :

1641 Emprunt en euros	60 000 €
-----------------------	----------

EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES

2020 – 160 : ACHAT D'UN VEHICULE

Pour remplacer le véhicule Fiat DUCATO,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acheter un véhicule Peugeot 307 D commercial de 254 000 kms à l'entreprise COTTEVERTE Stéphane 60, Rue de la Gare à CRAON au prix de 2 500 € H.T., soit 3 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

2020 – 161 : VENTE D'UN VEHICULE – FIAT DUCATO

Un agent communal propose d'acheter le véhicule Fiat DUCATO pour récupérer des pièces,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de vendre en l'état le véhicule communal Fiat DUCATO au prix de 100 € à M Lambert TEHARD.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.

BATIMENTS

2020 – 162 : COMPLEXE 2000 - ISOLATION DU DOJO – CONSULTATION DE MAITRES D'ŒUVRE

Suite à des remarques des utilisateurs de cette salle, froide l'hiver et caniculaire l'été, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique,

A ce titre, des aides à la rénovation énergétique des équipements sportifs dans le cadre du Plan Mayenne Relance sont possibles : elles s'élèvent 5.43 € par habitant,

Le dossier complet doit être déposé avant le 30 juin 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation auprès de maîtres d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du Dojo du complexe 2000,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte le mieux disant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 163 : VESTIAIRES DU STADE – CONSULTATION DE MAITRES D'ŒUVRE

3 options ont été proposées par la commission bâtiments et devront faire l'objet d'une étude et d'une analyse de leurs points forts et de leurs points faibles par le maître d'œuvre retenu, à savoir

- Construction de nouveaux vestiaires en lieu et place de ceux existants,
- Construction de nouveaux vestiaires à l'arrière de ceux existants,
- Construction de nouveaux vestiaires côté buvette.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 300 000 € H.T. en référence à des travaux similaires,

Le taux de fréquentation de l'espace initialement dédiée à accueillir les vestiaires dans le Complexe 2000 sera examiné ainsi que la compatibilité d'accueillir les vestiaires dans cet espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix pour une construction traditionnelle et 10 Voix pour une construction en containers recyclés,

DECIDE de lancer une consultation auprès de maîtres d'œuvre pour la réalisation de nouveaux vestiaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet de maîtrise d'œuvre le mieux-disant et toutes pièces s'y rapportant.

AFFAIRES GENERALES

2020 – 164 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par la délibération n° 2020-130 du 6 octobre 2020,

Conformément à l'article L.2121-271 du CGCT,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AJOUTE au règlement intérieur du Conseil Municipal le point suivant :

« Lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale »

2020 – 165 : D.E.T.R. 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT DE LANTERNES RUE VICTOR FOURCAULT – RUE BOURDAIS – RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les travaux de remplacement des lanternes rue Victor Fourcault – rue Bourdais – rue du Général de Gaulle,

SOLLICITE la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux pour le remplacement des lanternes rue Victor Fourcault – rue Bourdais – rue du Général de Gaulle (rubrique 3c – réfection de l'éclairage avec économies d'énergie),

VALIDE le budget prévisionnel suivant :

Dépenses :

Travaux de renouvellement de lanternes	58 550.91 €
Frais de maîtrise d'œuvre	2 439.62 €
Participation du TE 53	12 198.11 €
Reste à charge communal	39 033.94 €

Recettes :

D.E.T.R.	19 517.00 €
Autofinancement	19 516.94 €
Total	39 033.94 €

PRECISE que cette demande est classée en priorité 1.

2020 – 166 : D.E.T.R. 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS - AMENAGEMENT DU PARC DU FRESNE

Dans la continuité de l'étude engagée lors du précédent mandat,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le dossier d'aménagement du Parc du Fresne, à savoir :

- 1 terrain multisports + plate forme : 61 000 €
- Aire de jeux close – jeux en bois : 49 000 €
- Structure corde (base bois) : 53 500 €
- Tyrolienne double : 22 000 €
- Balançoire bois : 16 500 €
- Toboggan bois : 10 000 €
- Fitness : 16 200 €
- **Total : 228 200 € H.T.**

SOLLICITE la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux pour la construction d'équipements sportifs de plein air au Parc du Fresne (rubrique 3e – Constructions d'équipements sportifs de plein air),

VALIDE le budget prévisionnel suivant :

Dépenses :

Equipements de plein air	228 200 €
Frais de maîtrise d'œuvre	13 150 €
Reste à charge communal	241 350 €

Recettes :

D.E.T.R.	30 000 €
Autofinancement	211 350 €
Total	241 350 €

PRECISE que cette demande est classée en priorité 2.

ENVIRONNEMENT

2020 – 167 : AVIS SUR LE PROJET DE METHANISEUR – SAS OUDON BIOGAZ

Après une présentation synthétique du projet d'une unité de méthanisation au lieu-dit la Garenne à LIVRE LA TOUCHE,

Le débat a mis en avant les risques de pollution du Chéran compte tenu de la densité des terres recevant des digestats sur le bassin versant du Chéran, qui comme chacun sait est très vulnérable l'été compte tenu de son faible débit.

Le débat a également porté sur le strict respect de la réglementation en matière d'épandage de la part des exploitants.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, sous réserve des points évoqués, par 19 Voix Pour et 4 Abstentions,

EMET un avis favorable au projet d'une unité de méthanisation au lieu-dit la Garenne à LIVRE LA TOUCHE,

2020 – 168 : AVIS SUR LE PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITE DE METHANISATION – META BIO ENERGIE

Après une présentation synthétique du plan d'épandage de la société META BIO ENERGIES à OMBREE D'ANJOU (49).

Le débat a mis en avant les risques de pollution compte tenu de la nature des digestats d'origines alimentaires et des problèmes antérieurs liés à cette activité.

Le débat a également soulevé la superposition de plans d'épandage de l'exploitation de SAINTE MARIE à RENAZE car cet exploitant M. Jean Jacques GUEROIS est déjà partie prenante dans un dossier de méthanisation à CONGRIER, dossier qui a été examiné lors du précédent conseil municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, sous réserve des points évoqués, par 2 Voix Pour 1 Voix Contre et 20 Abstentions,

EMET un avis favorable au projet de plan d'épandage de la société META BIO ENERGIES à OMBREE D'ANJOU (49).

2020 – 169 : VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT DU MAINE

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2015-105 du 8 septembre 2015 autorisant la vente des lots n° 46 à 58,

Vu la délibération n° 2008-8 du 06 mars 2008 relative à la création du lotissement du Maine 3,

Vu les délibérations n° 2014-08 du 11 février 2014 et n° 2015-004 du 13 janvier 2015 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à Saint Aignan sur Roë, chargé de dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs ; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A.

Après examen de la demande présentée par :
Monsieur et Madame Pascal REBOURS domiciliés 30, Rue de l'Anjou à PREE D'ANJOU, pour l'acquisition du lot n° 55, d'une superficie de 739 m² dans le lotissement du Maine 3,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre la parcelle sus-désignée aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 27 € le m², frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 19 953.00 € dont 3 621.10 € de T.V.A.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

HABILITE Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, à signer en l'étude de Maître ARNAUDJOUAN Rémi, Notaire à Saint Aignan sur Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale qui prendrait rang à la date de son inscription.

PERSONNEL

2020 – 170 : PARTICIPATION EMPLOYEUR - MUTUELLE PREVOYANCE DES AGENTS

La commune cotise à hauteur de 15 € par mois pour chaque agent qui souhaite adhérer à la prévoyance maintien de salaire.

La participation de la collectivité n'a pas évolué depuis sa mise en place en 2013 alors que le taux de cotisation est passé de 0.83 % à 1.63% soit près du double pour la même garantie.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE la participation mensuelle de la commune à 25 € par agent à temps complet pour la mutuelle prévoyance maintien de salaire, à compter du 1^{er} janvier 2021.

INDEXE cette participation à une révision tous les 2 ans au 1^{er} janvier de l'année, en fonction de l'évolution du taux de la cotisation, valeur 1.63% au 1^{er} janvier 2021.

CHARGE Monsieur le Président de la mise en place de cette participation.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020 :

Mme Dorinne BALOCHE, vice-présidente de la CCPC fait le point sur les dossiers en cours :

➔ POLE SOCIAL DE RENAZE :

- ➔ Début décembre, lancement du dossier de consultation des entreprises,
- ➔ Deuxième quinzaine de janvier, ouverture des plis et analyses des offres,
- ➔ Première quinzaine de février, restitution de l'analyse.
- ➔ Fin février, choix des entreprises
- ➔ Début des travaux avril 2021.

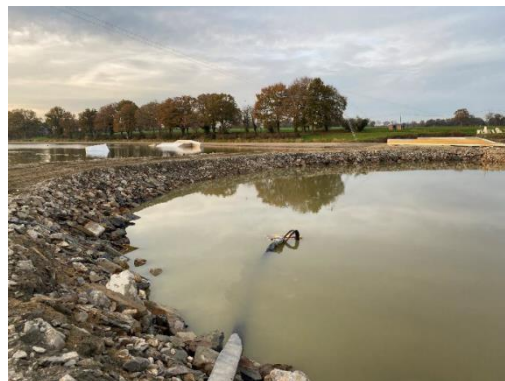
➔ PETITE VILLE DE DEMAIN :

Les 3 communes présélectionnées Craon, Renazé, Cossé-le-Vivien, ont candidaté.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Les candidatures sont recueillies par les préfets de département et les bénéficiaires désignés par le préfet.

➔ TRAVAUX DE LA RINCERIE :



Mme Dorinne BALOCHE, évoque également es points principaux qui ont été abordés lors du dernier conseil communautaire, à savoir :

- Règlement intérieur du conseil communautaire
- Pouvoir de police spéciale
- Régularisation et cession à titre gracieux au conseil départemental de la Mayenne du Collège Alfred Jarry
- **Economie** : Dernier commerce, aide à l'investissement immobilier des entreprises en partenariat avec le département, réserves foncières
- **Environnement** : Projets éoliens et photovoltaïques
- **Eau et assainissement** : Programmation des travaux de rénovation du génie civil à l'usine de production d'eau potable de la Roche Neuville
- Déploiement du plan corps de rue simplifié en Mayenne
- **Déchets ménagers** : Le coût en 2019 est de 96,60 € par personne
- **Action Sociale** : Maison des adolescents de LAVAL, accueil des jeunes de 11 à 21 ans et de leurs proches. Elu référent J.E Gaubert.
-

INFORMATIONS

VISITE DE M. LE SOUS-PREFET :

La visite a été reportée au mercredi 16 décembre 2020 de 14 H 30 à 17 H 30.

HOTEL – RESTAURANT LE FRESNE :

A la demande de M Claude PAILLARD, il va être proposé de vendre la partie restaurant à un professionnel. M. le Maire est chargé de prendre contact avec l'agence immobilière à ce sujet.

CHEQUES CADEAUX ET RELANCE ECONOMIQUE

Le CCAS a décidé d'octroyer des chèques cadeaux d'une valeur totale de 15 € à tous les foyers renazéens dont un des membres a au moins 75 ans.

Ces chèques seront à faire valoir uniquement auprès des membres de l'ARCIA et contribueront à la relance économique que nous soutenons sur le plan local.

Les personnes en EHPAD ne recevront pas de bons cadeaux. Les résidents de la résidence autonomie recevront cette année un panier garni de produits locaux. Il y a à ce jour 23 membres au sein de l'ARCIA.

Les bons cadeaux non utilisés feront l'objet d'un comptage, il est envisagé un partenariat avec l'ARCIA sur les prochaines illuminations.

RENCONTRE AVEC ARCIA :

Une rencontre a eu lieu avec l'ARCIA pour mettre au point le dispositif des bons cadeaux, elle a été aussi l'occasion d'évoquer la situation économique et il a été convenu d'organiser au moins une fois par an ce type de rencontre.

URBANISME :

Le permis de construire des 5 pavillons Mayenne Habitat Allée A. de St Exupéry a été déposé.

PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL :

M. le Maire informe du plan d'aides à la construction ou la rénovation de terrains synthétiques. Une enveloppe de 150 K€ est allouée par CCPC. Les conditions d'octroi concernent les projets qui auront fait l'objet d'un envoi des états de paiement de travaux en 2020 ou d'un envoi des ordres de service de travaux au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

M le Maire doit rencontrer M. le Préfet et le Président du Conseil Départemental à ce sujet.

LA POSTE :

La commune a été informée de la mise en place des nouveaux horaires à compter du 1^{er} février 2021.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le séjour de l'Ecole E. GUILARD est annulé. On s'oriente vers la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine à l'école E. GUILLARD compte tenu des effectifs.

HOBBY SPORT – BOULE BRETONNE :

A la demande des 2 associations, M Norbert LIVENAIS a rencontré les présidents et a pris en compte leur demande d'une aide financière pour permettre des travaux dans leurs locaux, notamment la remise en état des sanitaires.

Le montant des fournitures des matériaux s'élève à environ 1 400 € TTC, somme que le Conseil Municipal valide.

VŒUX 2021 :

La cérémonie des vœux est annulée.

LA FABRIK AUX MAINS D'OR :

L'association est régie par la loi de 1901. La totalité du produit de la vente par les artistes revient aux artistes. Une convention d'occupation précaire sera mise en place avec l'association.

COLLEGE A. JARRY :

La commission de sécurité a visité le collège et émis un avis favorable à la première phase des travaux. La seconde phase consistera en la démolition des bâtiments administratifs et la création d'une voie pour les bus scolaires.

DIRICKX :

Les établissements DIRICKX ont déposé une déclaration préalable pour modifier l'accès à leur entreprise, notamment la sortie des produits finis s'effectuera par le chemin du Chalopin.

TABLETTES ELUS :

M Philippe PELLUAU demande où en est l'état d'avancement de ce dossier. Il n'y a pas de devis d'établi à ce sujet.

BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin sera distribué la première semaine de janvier ainsi que le Tempo du Pays de Craon. La minorité pourra si elle le souhaite lors du bulletin suivant s'exprimer conformément aux dispositions apportées dans le règlement intérieur.

CHLSOM :

La situation vis-à-vis de la COVID-19 au CHLSOM est maîtrisée. Ce confinement est plus compliqué que le 1^{er} selon le personnel. Le recrutement d'un nouveau directeur est en cours.

COMMUNICATION :

La photo de la commune dans WIKIPEDIA a été actualisée.

RUE DU MARECHAL LECLERC :

M Claude JUGE informe que des cyclistes empruntent les trottoirs. M. le Maire va demander aux gendarmes d'être vigilants dans ce secteur. Le code de la route interdit cette pratique.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : Il aura lieu le 12 janvier 2021 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.